

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL231

présenté par
M. Gosselin

à l'amendement n° CL|216 de M. Balanant

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , trois sénateurs désignés par le président du Sénat, un »

les mots :

« et trois sénateurs désignés par le président du Sénat, de manière à assurer une représentation pluraliste, ainsi qu'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement